



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juin 2023

Résolution de Mme Sarah Neumann du 11 octobre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Isabelle Bonillo : « Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 octobre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation d'Isabelle Bonillo : « Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Sarah Neumann :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse au personnel des institutions et associations (culturelles, sportives, sociales) subventionnées la pleine indexation des salaires par parallélisme au personnel communal et octroie les moyens financiers nécessaires à cette fin ».

Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne accorde chaque année environ 800 subventions à des institutions et associations.

Par parallélisme aux mesures prises pour son personnel, la Municipalité s'est engagée à favoriser la complète indexation salariale du personnel des structures pour lesquelles elle assure plus de 50% du financement public.

Dans cette perspective, les services de tutelle ont transmis aux organes de gouvernance des entités concernées, en décembre 2022, un courrier les encourageant à indexer pleinement à l'inflation les traitements de leur personnel. La décision quant à cette indexation incombe en définitive aux organes dirigeants des institutions et associations.

La Ville a également pris l'engagement, selon des modalités spécifiques à chaque institution ou association et tenant compte de chaque situation financière (présence éventuelle de réserve, autres financements publics, etc.), à adapter les subventions de manière à couvrir l'indexation des salaires. En fonction des situations, cela pourra se faire par crédit supplémentaire en 2023 ou par la procédure budgétaire des exercices à venir.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

